



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2026

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Salles Lavalette se sont réunis le Mercredi 14 janvier 2026 à 20 heures, salle de réunion du conseil municipal, Mairie de Salles Lavalette, sous la présidence de Madame Carine DAULON, Maire.

Étaient Présents : Carine DAULON - Thierry CRESPO - Brigitte RICCI – Léa DESCHOENMAECKER - Olivier GUERIN – Jean-Claude CZERWINSKI – Pierre BOUSSEAU

Étaient absents(es) excusés(es) : Catherine PALLUT a donné pouvoir à Mme Brigitte RICCI

Étaient absents : Brigitte BRATEK- Emmanuel GOUPILLEAU

Est élue secrétaire de la séance : Léa DESCHOENMAECKER

Madame Carine DAULON ouvre la séance à 20 heures.

Approbation des procès-verbaux des conseils Municipaux du 21 Mai 2025, 1er Juillet 2025, 30 juillet 2025 , 24 septembre 2025, 04 novembre 2025, 01 décembre 2025

Délibération 2026_1_1 : Cotisation 2026 à Gîtes de France

Madame le Maire informe de la cotisation 2026 concernant les gîtes communaux d'un montant total de 410 euros. Le détail est le suivant :

- 230 euros (grand gîte)
- 180 euros (petit gîte)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la cotisation 2026, aux gîtes de France de la Charente pour un montant de 410 euros,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à mandater cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2026

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_1_2 : Contribution 2026 au SDIS de la Charente

Madame le Maire donne lecture du courrier du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente appelant la contribution de la commune de Salles Lavalette pour l'année 2026.

L'indice INSEE de Juillet 2025 de l'augmentation des prix à la consommation, hors tabac, a été établi à + 1,1 %.

Néanmoins, le conseil d'administration a souhaité maintenir un montant identique à la contribution globale 2025 tout en tenant compte des variations de population.

Le montant de la contribution de la commune de Salles Lavalette sera de 10 585.24 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la contribution, soit 10 585.24 € pour l'année 2026,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à mandater cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2026

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_1_3 : Remboursement de frais à M. CRESPO Thierry

M. CRESPO Thierry quitte la séance, étant concerné par l'ordre du jour.

Madame le Maire informe que M. CRESPO Thierry a été amené à avancer des frais pour l'achat de cartouches d'encre du fait de défaut de compte client.

Il convient de lui rembourser les frais d'un montant de 54.90 euros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Vu les défauts de compte clients auprès du fournisseur,
- Vu l'avance des frais par M. CRESPO Thierry pour l'achat de petits équipements auprès de la société bureau vallée permettant l'impression de papier concernant la communication,
- Accepte de lui rembourser les frais sur présentation de facture ou de décompte de frais,
- Demande à Madame le Maire ou aux adjoints au Maire d'émettre le mandat correspondant.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2025_1_4 : Participation transport scolaire

Madame la maire rappelle que la commune réalise le transport scolaire de la garderie aux écoles concernées mais également le porte à porte du domicile des enfants de la commune à la garderie.

Ce service donne lieu à un financement de la commune et d'une subvention de la région.

La participation 2025/2026 est d'un montant de 18 962.05 euros.

Ce qui représente une somme importante dans le budget de la commune chaque année pour pouvoir subvenir aux besoins des familles qui en ont besoin.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le montant de la participation 2026, pour un montant de 18 962.05 euros,
- Autorise Madame le Maire ou les adjoints au Maire à mandater cette dépense qui sera inscrite au budget primitif 2026

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_1_5 : Remboursement suite à une casse d'une poignée de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la casse d'une poignée de la salle des fêtes, Mme Brigitte NIVET souhaite rembourser la somme de 384 euros. Ce qui représente la somme des réparations.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant le souhait de Mme NIVET
- Accepte le remboursement d'un montant de 384 €,
- Demande à Madame le Maire ou les adjoints au Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 2026_1_6 : Modification des horaires d'ouverture au public

Madame la maire rappelle les horaires actuels

Les modifications d'horaires d'ouverture au public seraient les suivantes :

Lundi: 9h-12h ;14h-17h

Mardi: 9h-12h ;14h-17h

Jeudi : 13h30-17h

Vendredi : 8h45- 12h

Ce qui permettrait à la secrétaire de traiter des dossiers sans être dérangée continuellement.

Il serait nécessaire de faire une communication sur ces nouveaux horaires

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Considérant la demande de Sandrine MONGODIN
- Accepte la modification des horaires d'ouvertures au public
- Demande à Madame le Maire ou les adjoints au Maire de publier les nouveaux horaires sur le panneau d'affichage et sur les réseaux.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Révision de loyer :

À compter du 1^{er} Février 2026, le loyer de Mme B. passera à 504.25€

Point des Commissions communales

- **Travaux** : l'aménagement de la ruche est en cours par les agents techniques. Il reste les travaux de peintures et le carrelage à poser.
- **Voirie** : **Un tour est à organiser pour planifier les travaux 2026. Normalement piloté par E. Goupilleau. À voir avec lui**
- **Éco** : rencontre avec Mme VIRECOULON Louise pour un projet d'installation de poules pondeuses sur les terres du Buisson en partenariat avec NIVET Marie loup.

Communication :

- Le bulletin municipal est en cours de rédaction
- Mr CRESPO Thierry rappelle de la fin d'échéance du contrat de maintenance concernant le site internet au 31 mars 2026 avec la Communauté De Communes Lavalette Tude Dronne. Un devis doit être demandé pour avoir un contrat entre la Mairie et Fish and Geek

Point divers

Marchés publics, nouveaux seuils de procédure au 01 janvier 2026

Madame la maire donne lecture du courrier de la préfecture informant des nouveaux seuils de procédure au 01 janvier 2026.

Les principaux changements en la matière sont les suivants :

- Marchés publics de travaux : 5 404 000 euros (au lieu de 5 538 000 euros)
- Marchés publics de fournitures et de services : 216 000 euros (au lieu de 221 000 euros)

- La transmission des marchés au contrôle de légalité devient obligatoire à partir de 216 000 euros pour tous les marchés publics de travaux, fournitures ou services (au lieu de 221 000 euros)

Bilan annuel 2025 SDIS

Madame la maire donne lecture de la synthèse d'activité pour l'année 2025.

Le SDIS est intervenu 17 fois avec un délai moyen d'arrivée des secours de 28m56s et

Une durée moyenne des interventions de 2h29m

Les raisons sont les suivantes :

- Secours à personne : 14
- Opérations diverses : 1
- Incendies : 2

Le prochain conseil municipal est fixé au 26 février 2026

La séance est levée à 21h30

Le Maire

Carine DAULON

La secrétaire de séance

Léa DESCHOENMAECKER